

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 avril 2014

## Compte-rendu sommaire

Le trente avril 2014, à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de PANOSSAS, légalement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre PERROT, Maire.

**PRESENTS** : Pierre PERROT - Annie DURAND - Marc CHIAPPINI - Louis MICHUT - Dorsafe CHERIF - Christophe CANDY – Stéphane ANTONIOTTI – Christophe GIRIN – Grégory GIBBONS – Catherine PEZET - Richard GAUTRUCHE – Thierry LAVERGNE – – Anne-Marie PEREZ

**ABSENT EXCUSE** : Virginie DE OLIVEIRA (a donné pouvoir à Dorsafe CHERIF) - Monique CHIPON (a donné pouvoir à Annie DURAND)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Catherine PEZET

### 19 h 00 : Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, Monsieur Pierre PERROT, Maire, déclare la séance ouverte. Des modifications sont apportées au compte-rendu de réunion précédente, à savoir :

Modification membre CCAS et membre commission urbanisme : Christophe GIRIN au lieu de Christophe CANDY.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu corrigé de la séance précédente, qui a été diffusé aux élus, affiché et publié sur le site internet de la commune

### MISE A DISPOSITION DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal de mise à disposition de voirie d'intérêt communautaire, établi par le Communauté de Communes de l'Isle Crémieu, dont un exemplaire a été distribué aux élus.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de la voirie d'intérêt communautaire, sous réserve de modification des erreurs constatées sur la totalité de la distance, et des contrôles à apporter sur la classification des chemins.

### AFFAIRE BOUTHILLON

Pierre PERROT demande à Marc CHIAPPINI de présenter le dossier (demande acquisition bande de terrain en vue de la création d'un accès véhicules.

Le conseil municipal considérant :

- que l'espace situé vers la Mairie/Agorespace est fréquenté par un public nombreux
- la nécessité de préserver la sécurité des lieux en vue de préserver cet espace d'échange dans le centre du village
- qu'il est nécessaire de préserver cet espace public sur du long terme,
- que la création d'un nouvel accès entraînerait un passage de véhicules plus important dans l'avenir
- que la parcelle concernée a déjà un accès véhicules

Confirme un avis défavorable pour la cession d'une bande de terrain et la création d'une nouvelle voie.

### COMMISSIONS CCIC:

Monsieur le Maire présente les commissions mises en place au sein de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu. Le tableau suivant a été validé et transmis à la CCIC.

Commissions	Titulaire	Suppléant
Aménagement de l'espace et politique du logement	Marc CHIAPPINI	Annie DURAND
Action sociale	Annie DURAND	Virginie DE OLIVEIRA
Développement économique	Louis MICHUT	Stéphane ANTONIOTTI
Prospectives et communication	Pierre PERROT	Louis MICHUT
Voirie et mobilité	Marc CHIAPPINI	Stéphane ANTONIOTTI
Culture, patrimoine et tourisme	Thierry LAVERGNE	Dorsafe CHERIF
Environnement	Louis MICHUT	Thierry LAVERGNE

Finances, transfert de charges et administration générale	Anne-Marie PEREZ	Grégory GIBBONS
Accessibilité	Marc CHIAPPINI	Christophe GIRIN

## **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET FERMETURE DE CLASSE**

Annie DURAND rappelle que l'Inspection d'Académie a acté à ce jour la fermeture d'une classe, laquelle ne pourra ouvrir qu'avec une augmentation forte d'effectif scolaire. Le fait de fermer la classe à Panossas entraîne des problèmes de logistique sur la commune de Veysillieu. Madame LESKO doit se positionner sur le maintien de la fermeture de classe, notamment sur le lieu ( Panossas plutôt que Veysillieu).

Pour information, la commune de Veysillieu ne sera pas en mesure de mettre en place un projet pédagogique demandé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le conseil municipal signale que dans ce cas, il est difficile de les mettre en place à Panossas, pour des raisons d'égalité dans le cadre du regroupement pédagogique.

En conséquence, Annie DURAND propose de revoir l'organisation qui avait été proposée, afin d'être en adéquation avec la position de la commune du Veysillieu.

Elle soumet au conseil municipal l'idée de réaménager les horaires de façon à mieux répondre aux besoins des parents, la semaine devant rester sur 4 jours ½. La journée d'enseignement se terminerait alors vers 16 heures (à affiner en fonction des horaires de car), la première demi-heure de garde serait gratuite, et permettrait aux enfants soit de partir, soit d'avoir un moment de détente, avant de basculer en garderie dite « garderie plus », à partir de 16 h 30, garderie qui bénéficierait alors d'activités gérées soit par le personnel, soit par des intervenants ponctuels, sans coût supplémentaire pour les familles par rapport au tarif habituel de garde.

Il sera nécessaire de proposer une nouvelle organisation, après consultation des parties concernées (délégués parents d'élèves, directeurs des écoles,...) en vue de la modification de l'organisation qui avait été proposée après validation du conseil municipal du 02 décembre 2014, et pour laquelle l'inspection d'académie avait émis un avis favorable.

Stéphane ANTONIOTTI rappelle qu'il est important de prendre en compte l'intérêt de l'enfant, et que la mise en place d'une « garderie améliorée » plutôt que des temps d'activités très limités et difficiles à gérer sur des petites structures semble être un bon compromis.

Le conseil municipal,

Considérant l'organisation dans le cadre du regroupement pédagogique,

Considérant les difficultés rencontrées pour la gestion des Temps d'Activités Périscolaires,

Considérant la problématique liée aux problèmes de transport scolaires,

à l'unanimité :

- Annule la délibération du conseil municipal précédent en date du 02 décembre 2013
- Accepte la modification des horaires de classe en fonction d'une nouvelle organisation
- Décide de mettre en place une « garderie plus animée »
- et charge Annie DURAND de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires en ce sens.

## **MARCHE CANTINE**

Le conseil municipal est informé que le marché de la cantine arrive à expiration. Il avait été conclu sur une période de 3 ans, en groupement de commande avec la commune de Veysillieu. La société SCOLAREST avait été retenue.

Annie DURAND expose au conseil municipal la différence entre un prestataire de type « cuisine centrale » et un prestataire de type « traiteur ».

Le conseil municipal considère qu'au vu des économies qui seraient faites suite à la non application des TAP dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune pourra absorber le coût supplémentaire, et charge Annie DURAND de lancer une consultation en privilégiant les produits de qualité.

Vote : 13 pour et 2 abstentions.

## **MARCHE TRAVAUX SUR ENS – DEMANDE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE –**

Le Maire rappelle qu'un plan de gestion concernant l'ENS de Marsa est établi pour une durée de 5 ans sur 2012 à 2017. Les actions à mener sont validées chaque année par le comité de pilotage, en accord avec le Conseil Général.

Le conseil municipal a, par délibération du 03 février 2014, déposé les demandes de subventions correspondant aux actions listées au titre de l'année 2014 conformément au tableau qui a été fourni aux élus (reprend les demandes au titre de 2014 et la fin des travaux de 2013).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de confirmer l'autorisation de lancement des travaux afin de

passer les marchés en conséquence, et signale en outre qu'une demande de subvention complémentaire devrait être demandée au titre de l'aménagement d'un parking (action non prévue initialement)

Un devis a été établi par l'entreprise BORDEL en charge des travaux 2013 suite à la demande du Conseil Général.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention complémentaire basée sur le montant de ce devis (entreprise BORDEL TP : 8 877 € 88 HT), sachant qu'il s'agit d'un devis estimatif maximal, et que celui-ci sera affiné par la suite par les élus en charge de la commission travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES SITUÉES DANS L'ENS de Marsa (SL 012) et dans l'ENS de la tourbière de Charamel (SL011)**

M. le Maire présente les plans des périmètres de préemption des parcelles situées dans les Espaces Naturels Sensibles de l'étang de Marsa et ses pelouses sèches (SL012) et la tourbière de Charamel (SL011). Il informe le conseil municipal que le service des domaines a estimé la valeur des parcelles à 0 € 45 le mètre carré dans le cadre de l'ensemble des Espaces Naturels Sensibles la commune. Il rappelle que la commune a mission de préemption par délégation du Conseil Général dans le cadre de la gestion des Espaces Naturels Sensibles, et peut acquérir par accord par voie amiable les parcelles mises en vente par leur propriétaire.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt pour le Maire à agir dans le cadre de la gestion des sites,

✓ Sollicite une subvention auprès du Conseil général pour l'achat de parcelles situées dans la périmètre de préemption sur l'espace naturel sensible de la tourbière de Charamel, et l'espace naturel sensible de l'étang de Marsa et ses pelouses sèches, au prix estimé à 0 € 45 le mètre carré

✓ Autorise le Maire à solliciter les services du notaire SCP OUZILLOU-REYMONET et PERBOST domiciliés à Crémieu et à passer les ventes des propriétés situées dans le périmètre de préemption, que ce soit une vente amiable ou suite à une préemption (conformément aux tableaux des zones de préemption), et d'y associer si besoin le Notaire de la partie vendeuse.

✓ Charge M. le Maire de transmettre au Conseil général l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (promesse de vente, frais notariés) au fur et à mesure des ventes

✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DES FETES**

Pierre PERROT présente le courrier de demande de l'association Comité des Fêtes de Panossas pour l'attribution d'une subvention de 1500 euros et l'annulation d'une somme due au titre de 2012 pour un montant de 180 euros.

Le président de l'association étant présent dans la salle, la parole lui est donnée afin qu'il expose les besoins.

Le comité des Fêtes prévoit notamment une fête du village le 12 juillet, et d'investir dans du matériel supplémentaire (rénovation ou acquisition d'un chapiteau, ...). Il expose que la trésorerie suite à la reprise de l'association ne permet pas de relancer correctement le comité des Fêtes, puisqu'il a fallu apurer les dettes. Cette demande de subvention reste exceptionnelle, le fonctionnement du comité devrait ensuite se suffire par l'organisation des événements.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt d'un comité des Fêtes pour l'animation locale et le lien avec les autres associations, et la situation financière de reprise, donne son accord :

- pour attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros, versée en une fois
- autorise l'annulation du titre de recettes n°107 du 04 décembre 2012, d'un montant de 180 euros correspondant au ménage

Vote : 14 pour – 1 abstention

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DE DIFFERENTS ORGANISMES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions de différents organismes. Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte l'attribution des subventions suivantes :

- Association fils d'argent (maison de retraite Crémieu) : 50 euros (1 résidente)
- Collège de Tignieu (journée formation délégués de classe) : 0 euros

### **DEMANDE ECHEANCIER PARTICIPATION FINANCIERE COUT REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du regroupement pédagogique, la commune de Veysillieu participe aux frais engendrés par le regroupement des classes de maternelle uniquement. Il rappelle qu'une

convention financière a été établie. La commune de Veyssilieu a fait parvenir une demande pour demander un paiement sur 8 mois, au titre de l'année 2013/2014, et de prévoir la modification de la convention financière en ce sens pour les années ultérieures.

Le conseil municipal, après délibération, considérant que la commune de Veyssilieu peut demander un échancier de la participation auprès du Trésor Public, donne un avis défavorable.

Vote : 14 pour – 1 abstention.

### **PROJET BIO ENERGIE RHONE**

Louis MICHUT rappelle que les élus doivent se positionner suite à l'enquête publique concernant la demande de la société BIO ENEERGIE RHONE (filiale de SYSE) en vue d'exploiter une plate-forme de méthanisation sur le territoire de la commune de COLOMBIER-SAUGNIEU, et d'épandre les digestats sur différentes communes dont Panossas.

Il signale que la parcelle située dans le périmètre de protection rapproché de la station de pompage devrait être retirée du plan d'épandage, suite aux observations faites par le président du syndicat des eaux de Chozeau-Panossas.

Il s'ensuit un échange concernant les différents plans d'épandage existants, leurs avantages et leurs contraintes.

Le conseil municipal,

Vu le dossier présenté lors de l'enquête publique concernant le projet d'installation de BIO ENERGIE RHONE (filiale de SYSE) en vue d'exploiter une plate-forme de méthanisation sur le territoire de la commune de COLOMBIER-SAUGNIEU, et d'épandre les digestats sur différentes communes dont Panossas,

Vu l'arrêté de protection des captages de la commune de Panossas n° 94-6544 du 22 novembre 1994,

Vu l'avis formulé dans l'enquête publique par le Président du Syndicat des Eaux de Chozeau-Panossas,

considérant la nécessité de protéger le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable du Syndicat Intercommunal des eaux de Chozeau-Panossas,

considérant les épisodes précédents de pollution par les nitrates dans le périmètre de captage

considérant les différentes parcelles concernées sur Panossas, et notamment la parcelle D 203 située dans le périmètre de protection rapprochée,

considérant que lors de la réunion d'information des élus qui s'est tenue à la CCIC le 22 avril 2014 le technicien a précisé que des boues de station d'épuration étaient incorporés dans le process

après en avoir délibéré,

- donne un avis défavorable sur l'ensemble du projet d'épandage proposé par la société Bio Energies, notamment sur la commune de PANOSSAS
- attire l'attention des services de la DREAL par rapport à la parcelle D 203 située dans le périmètre de protection rapproché du captage des eaux du lieu-dit « Fangeat », propriété du Syndicat Intercommunal des eaux de Chozeau-Panossas.
- Signale que cette information a été communiquée à l'Agence Régionale de la Santé.

(8 voix contre le projet d'épandage – 7 abstentions).

### **QUESTIONS/INFOS DIVERSES :**

- Syndicat Gymnase du Lycée Pont de Chérury : Le président sortant Monsieur BERKITT a été réélu.
- Fête des Mères organisée par le CCAS le vendredi 23/05
- Elections européennes : dimanche 25 mai de 8 h 00 à 18 h 00
- Reprise campagne des fouilles le 12 mai 2014
- Une sortie découverte de l'ENS de Marsa est organisée à destination des élus. Trois demi-journées seront également organisées à destination du public (25 juin – 16 juillet – 20 août à 9 h 00), l'information sera diffusée auprès des habitants dès sa confirmation officielle. D'autre part, il y a une activité « orchidées pour les nuls » prévue le 24 mai et organisée par l'association LO PARVI

*Pour info, date prévisionnelle prochaines réunions de conseil :*

Mercredi 18 juin à 19 h 30

Mercredi 16 juillet à 19 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.